



COPC & CNTC : SÉANCES DE QUALIFICATION DANS LES CLUBS

INTRODUCTION

Le premier niveau de compétition pour le Championnat canadien par paires (COPC) et pour toutes les catégories (A, B et C) du Championnat canadien par équipes (CNTC), consiste en des séances de qualification tenues dans les clubs lors de parties sanctionnées à travers le Canada. Les séances de qualification attribuent des points noirs qui correspondent à 81.8% d'un tournoi sectionnel.

Un joueur joue à cette étape pour se qualifier à faire partie d'une paire du COPC ou d'une équipe du CNTC, selon le cas, lui permettant de participer à la finale canadienne tenue au cours des Championnats canadiens de bridge (CCB).

Chaque club peut demander une sanction pour organiser des séances de qualification dans son club, en soumettant les formulaires appropriés, disponibles dans la section **Club Gérants** sur le site de la FCB, à <http://cbf.ca/fr/>. **Un club peut tenir autant de séances de qualification qu'il le désire.**

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Toutes les séances de qualification des clubs doivent être tenues entre le 1er septembre et le 31 décembre pour le COPC, et entre le 1er septembre et le 15 janvier pour le CNTC. Le coordonnateur national peut accorder une prolongation d'échéance dans des circonstances spéciales.
2. Les joueurs se qualifient individuellement pour la finale nationale.
3. Un joueur éligible peut participer à des séances de qualification aussi souvent qu'il le souhaite, avec le même partenaire ou avec un partenaire différent.
4. Il est requis que le directeur responsable de toute séance de qualification soit un directeur qui ait au moins la qualification de "directeur certifié de club".
5. Dans une séance de qualification de club, un appel sera traité au niveau du club, conformément aux règlements de l'ACBL.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES AU COPC

1. Le COPC est un événement en paires, ouvert à tous les joueurs, sans catégories déterminées. Un club peut définir la stratification dans sa partie de club pour l'attribution des points de maître, avec les strates qu'il désire. La qualification est basée uniquement sur la catégorie A-Open.
2. La charte «Open» de l'ACBL s'applique aux séances de qualification COPC.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES AU CNTC

1. Il n'y a pas de limites de points de maître pour le CNTC-A. Le CNTC-B et le CNTC-C sont limités aux joueurs qui ont moins de 3 500 et 1 000 points respectivement.
2. Les séances de qualification dans les clubs peuvent être stratifiées CNTC-A, CNTC-B et CNTC-C, ou les clubs peuvent tenir des séances de qualification distinctes pour chaque catégorie.
3. Les qualifications peuvent être de 1 ou 2 séances. Dans le cas de qualification de 1 séance, les équipes DOIVENT être composées de SEULEMENT quatre joueurs.
4. Le déroulement des rondes à un endroit donné sera déterminé par le nombre d'équipes présentes. Chaque séance doit comporter au moins 24 planchettes. S'il s'agit d'une qualification de 2 séances Suisse, il doit y avoir au moins 3 matches.
5. La charte « Open » de l'ACBL s'appliquera aux séances de qualification CNTC-A et CNTC-B. La charte « Basic + » s'appliquera aux séances de qualification CNTC-C.
6. Il n'y a pas de droits de classement dans les séances de qualification CNTC.
7. Un directeur en charge d'une étape de compétition peut jouer dans la qualification CNTC. Il/elle ne peut pas diriger à une étape ultérieure aux séances de qualification.
8. Parties de qualification Maîtres/Non-maîtres :
 - a. Chaque partie est une séance unique tenue au niveau du club.
 - b. Un non-maître est défini comme un joueur ayant moins de 200 points de maître au cycle du 1^{er} septembre.

- c. Chaque équipe doit avoir au moins deux non-maîtres. Chaque maître (joueur avec plus de 200 points) doit jouer avec un non-maître comme partenaire.
- d. Les joueurs des équipes finissant parmi les 50% plus performants, ainsi que les joueurs des équipes ayant remporté au moins la moitié de leurs matchs, reçoivent la qualification CNTC individuellement.
- e. Une séance de qualification maîtres/non-maîtres n'est pas un événement séparé avec des étapes ultérieures. Toute qualification obtenue s'applique à la finale nationale de la catégorie concernée du CNTC, selon les points de maître d'un joueur.

CRITÈRES DE QUALIFICATION DU COPC

Toute paire qui obtient un résultat de plus de 50%, incluant les égalités avec d'autres paires, ainsi que toute paire obtenant la moyenne, obtient sa qualification pour la finale canadienne COPC.

CRITÈRES DE QUALIFICATION DU CNTC

Un joueur se qualifie pour la finale nationale s'il a joué l'équivalent d'au moins une séance pour une équipe ayant obtenu une position qui la qualifie.

Indépendamment du système de notation utilisé (PV ou gain/perte), une équipe obtient une position de qualification :

- Si elle remporte au moins la moitié de ses matchs (en comptant chaque match gagné par un IMP ou plus comme un gain, et chaque match nul comme ½ gain) ; ou
- Si elle termine parmi les 50% meilleures équipes inscrites, en fonction du système de notation utilisé.

Dans une partie stratifiée, ces règles s'appliquent séparément à chacune des catégories CNTC-A, CNTC-B, et CNTC.

FRAIS DE SANCTION

| | |
|---|--------------------|
| COPC | 4\$ CAD par table |
| CNTC - 1 Séance de qualification | 4\$ CAD par équipe |
| CNTC - 2 Séances de qualification | 8\$ CAD par équipe |
| CNTC - Qualification Maître/Non-maître | 4\$ CAD par équipe |

Il n'y a pas d'autres frais facturés au club par l'unité ni par l'ACBL.

RAPPORTS

- i. À la fin de chaque mois, le club doit faire un rapport des séances de qualification tenues durant le mois à la Fédération canadienne de bridge.
ACBL Score va générer un rapport lorsque vous exécuterez le DBADD de la séance (le numéro de sanction reçu de la FCB après avoir présenté la demande de sanction sera requis pour générer le rapport).
Imprimez ce rapport de ACBL score ainsi que le rapport de séance (Press Sheet) de chaque séance de qualification, et faire parvenir au coordonnateur à l'adresse de la FCB. **Le rapport « Press Sheet » doit être inclus avec le formulaire.**
- ii. Un chèque doit être fait à l'ordre de la Fédération canadienne de bridge, pour couvrir le montant des frais de sanction, joint avec le rapport du mois.
- iii. À la fin de toutes les séances tenues par un club, le club devra envoyer par e-mail au coordinateur national la liste générée par ACBL score (fichier texte avec formatage) de tous les joueurs ayant obtenu la qualification de club.

Note:

Conformément à la politique de l'ACBL :

“Un club qui ne soumet pas son rapport dans les 15 jours suivant la fin de l'événement se verra imposer des frais de retard de 25\$ USD, et il sera suspendu jusqu'à ce que le coordinateur de la FCB reçoive le rapport, les sommes et les frais de retard appropriés. Le club sera ajouté à la liste de l'ACBL comme club avec un problème non résolu, et sa sanction ne pourra pas être renouvelée pour la nouvelle année tant que le problème n'aura pas été résolu.”

Nonobstant la politique ci-dessus, dans le cas où un club tient plusieurs séances de qualification au cours d'un mois, la FCB accepte que le club soumette les rapports et les frais de sanction à la fin du mois, pour toutes les séances tenues pendant le mois).